

L'ÉVOLUTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE SECTEUR PRIVÉ ENTRE 1994 ET 2010 : premiers résultats de l'enquête SUMER

De 1994 à 2003, dans le secteur privé, l'intensité du travail a augmenté tout comme les marges de manœuvre, tandis que les expositions aux contraintes physiques dans le travail ont reculé. Entre 2003 et 2010 en revanche, les rythmes de travail et les contraintes physiques se stabilisent alors que l'autonomie des salariés les plus qualifiés recule.

Sur cette dernière période, les salariés se plaignent moins souvent de manquer de moyens pour faire correctement leur travail, mais ils signalent plus fréquemment subir des comportements hostiles ou ressentis comme tels dans le cadre du travail.

L'exposition aux produits chimiques diminue globalement entre 2003 et 2010. Les salariés sont plus souvent exposés à des agents biologiques dans un contexte marqué notamment par la pandémie grippale en 2009.

ENQUÊTE SUMER 2010

epuis deux décennies, les expositions aux risques professionnels des salariés du secteur privé ont évolué de manière contrastée : globalement, l'intensité du travail a augmenté alors que les contraintes physiques ont reculé. C'est ce qui ressort des résultats de la dernière enquête SUMER (surveillance médicale des expositions aux risques professionnels), réalisée en 2009-2010 par 2 400 médecins du travail (encadré 1) auprès de 48 000 salariés du secteur privé, des hôpitaux publics et d'une partie de la fonction publique d'État et des collectivités territoriales, représentant près de 22 millions de salariés. Afin de retracer l'évolution des expositions aux risques professionnels sur longue période, cette première publication porte exclusivement sur les salariés du secteur privé, soit 17 millions de salariés qui sont les seuls couverts par les trois éditions de l'enquête SUMER de 1994, 2003 et 2010. Les publications suivantes permettront de rendre compte de l'exposition des salariés aux risques professionnels en 2009-2010 sur un champ incluant les salariés de la fonction publique.

Des semaines moins longues mais une flexibilité un peu plus grande du temps de travail

Les durées longues de travail reculent dans le secteur privé : 29 % des salariés travaillaient plus de 40 heures la semaine précédant l'enquête en 1994, contre 21 % en 2003 et 18 % en 2010. Les lois relatives à l'instauration des 35 heures ont contribué à cette évolution. Un peu moins de la moitié des cadres effectuent cependant toujours des semaines de plus de 40 heures en 2010 (tableau 1).

Les horaires atypiques sont en légère progression depuis 2003. En 2010, 31 % des salariés du secteur privé travaillent le dimanche et les jours fériés, même occasionnellement, contre 30 % en 2003. 14 % des salariés travaillent en équipe (travail posté) en 2010, contre 12 % en 2003. Les horaires variables d'un jour sur l'autre concernaient 20 % des salariés en 2003 mais 22 % en 2010. Cependant les astreintes, qui concernaient 6 % des salariés en 1994 et 10 % en 2003, reculent légèrement sur la dernière période (9 % en 2010). Les horaires imprévisibles se font plus rares : les salariés sont moins nombreux en 2010 qu'en 2003 à ne pas connaître leur horaire de travail du lendemain ou de la semaine suivante.

Tableau 1 • Le temps de travail déclaré par les salariés

	Secteur d'activité				Catégories socioprofessionnelles						Ensemble des salariés
	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés administratifs	Employés de commerce et de service	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés#	
Plus de 40 heures travaillées la semaine précédente											
1994.....	23,5	25,9	32,2	30,6	63,1	37,5	14,0	22,5	27,1	16,1	29,1
2003 (champ constant)*.....	23,2	18,4	18,6	21,4	51,7	21,9	6,2	13,7	16,6	9,2	20,5
2010 (champ constant)*.....	18,9	18,2	18,1	17,8	47,7	18,9	5,3	9,1	15,8	8,5	17,9
Travail le dimanche ou jours fériés, même occasionnellement											
2003 (champ constant)*.....	46,7	24,6	11,8	33,9	30,5	29,1	10,1	59,1	27,1	23,3	30,2
2010 (champ constant)*.....	49,4	23,9	11,3	35,2	29,8	27,7	11,1	62,7	26,5	23,0	31,2
Travail en équipes (travail posté)											
1994.....	2,5	25,6	2,2	9,0	1,3	9,8	3,6	15,4	18,5	21,2	12,5
2003 (champ constant)*.....	2,3	30,1	2,3	7,4	1,3	8,1	2,9	12,8	23,1	23,4	12,4
2010 (champ constant)*.....	2,9	30,8	3,5	11,1	3,1	9,5	5,2	18,5	23,0	23,9	14,3
Pas les mêmes horaires tous les jours											
2003 (champ constant)*.....	20,8	15,2	9,0	22,8	20,2	20,7	12,2	33,3	17,1	14,7	19,8
2010 (champ constant)*.....	15,8	18,8	12,9	24,8	20,4	22,4	12,6	38,4	20,1	16,3	22,4
Effectuer des astreintes											
1994.....	7,4	4,7	3,2	6,0	9,9	9,0	1,6	5,8	4,4	2,5	5,5
2003 (champ constant)*.....	11,7	10,1	9,9	10,4	15,2	13,5	4,9	8,5	9,9	6,6	10,3
2010 (champ constant)*.....	19,6	8,0	7,3	8,4	13,6	11,4	3,9	5,7	8,5	5,3	8,5
Pas de connaissance de l'horaire de travail à effectuer											
Le lendemain											
2003 (champ constant)*.....	14,1	5,5	6,9	6,9	12,6	7,2	3,0	3,3	7,3	5,2	6,7
2010 (champ constant)*.....	10,4	4,6	9,2	6,0	10,3	6,0	2,9	2,6	8,3	5,1	6,1
La semaine suivante											
2003 (champ constant)*.....	22,6	11,6	14,1	13,4	20,5	13,5	5,1	10,9	14,9	11,5	13,2
2010 (champ constant)*.....	17,8	9,5	13,5	11,6	14,6	10,8	3,8	10,8	14,9	11,4	11,5

* Il s'agit des résultats des enquêtes SUMER 2003 et SUMER 2010 portant sur le même champ que l'enquête SUMER 1994.

Par convention, les ouvriers agricoles sont classés dans cette catégorie.

Champ : ensemble des salariés du champ 1994 (hors fonction publique) ; France métropolitaine.

Une stabilisation à un niveau élevé de l'intensité du travail

L'intensité du travail est l'une des principales dimensions des facteurs psychosociaux de risque au travail. Les risques relatifs à l'intensité et à la complexité du travail renvoient aux exigences associées à l'exécution du travail en termes quantitatifs (contraintes de temps, quantité de travail excessive...) et qualitatifs (complexité mal maîtrisée des tâches, demandes contradictoires, responsabilités...). La mesure de ces risques est généralement approchée par un ensemble de variables renvoyant aux déterminants immédiats de l'intensité et de la complexité du travail (contraintes de rythme, polyvalence, responsabilités, objectifs irréalistes ou flous, instructions contradictoires, interruptions d'activités...) ou à leurs conséquences immédiates (impréparation, débordement...) [1]. L'enquête SUMER permet d'aborder de nombreuses dimensions de l'intensité et de la complexité au travail.

Ainsi, la part des salariés dont le rythme du travail est déterminé par au moins trois contraintes (1) a nettement augmenté entre 1994 et 2003 puis de manière plus limitée entre 2003 et 2010 (28 % en 1994, 34 % en 2003 et 36 % en 2010) (tableau 2).

La proportion de salariés dont le rythme de travail est imposé par une demande extérieure obligeant

(1) Le rythme de travail est imposé par au moins trois des contraintes suivantes : le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce et/ou la cadence automatique d'une machine, d'autres contraintes techniques, la dépendance immédiate vis-à-vis du travail d'un ou plusieurs collègues, des normes de production ou des délais à respecter en une journée au plus, une demande extérieure obligeant à une réponse immédiate, les contrôles ou surveillances permanents exercés par la hiérarchie, un contrôle ou un suivi informatisé.

Source : DGT-Dares, enquêtes SUMER 1994, 2003 et 2010.

à une réponse immédiate a continué à s'accroître dans l'industrie et la construction entre 2003 et 2010 alors qu'elle diminuait très légèrement dans le tertiaire, confirmant la pénétration de la pression des clients dans les deux premiers secteurs, déjà observée dans d'autres enquêtes [2]. Les contraintes liées au travail sur des machines ou à la chaîne ont peu varié au cours des quinze dernières années, mais la proportion de salariés devant respecter des normes de production ou des délais en une journée au plus a progressé entre 1994 et 2003 (+5 points), avant de diminuer légèrement (-1 point entre 2003 et 2010). Alors que les cadres et les employés ont été concernés de façon croissante par ces normes, les

ouvriers y sont plutôt moins confrontés en 2010 qu'en 2003.

Le contrôle direct par le supérieur hiérarchique a régressé entre 1994 et 2010 dans l'industrie et la construction, surtout pour les ouvriers non qualifiés, alors que les évolutions ont été plus contrastées dans le tertiaire. Dans ce secteur, la proportion de salariés contrôlés en permanence par leur hiérarchie s'est accrue entre 2003 et 2010, notamment pour les employés de commerce et de service (+6 points) alors qu'elle avait diminué entre 1994 et 2003. Le contrôle ou le suivi exercé *via* des systèmes informatiques s'est en revanche fortement diffusé dans toutes les catégories de

Encadré 1

L'ENQUÊTE SUMER

L'enquête SUMER dresse une cartographie des expositions des salariés aux principaux risques professionnels en France [8]. Elle permet de réaliser des outils d'aide au repérage des expositions et de définir des actions de prévention prioritaires pour les acteurs impliqués dans le domaine du travail et de la santé au travail. Elle a été lancée et gérée conjointement par la direction générale du travail (et en son sein l'inspection médicale du travail) et la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

Cette enquête présente le double intérêt de reposer d'une part sur l'expertise professionnelle du médecin du travail qui peut administrer un questionnaire parfois très technique, et d'autre part sur le grand nombre de salariés enquêtés, ce qui permet de quantifier des expositions à des risques relativement rares. Le médecin enquêteur s'appuie d'une part sur les déclarations du salarié lors de la visite médicale, d'autre part sur son expertise. Cette expertise se fonde généralement sur sa connaissance du terrain et des procédés de travail spécifiques au poste, à l'entreprise ou au métier du salarié. En cas de doute sur une déclaration du salarié, le médecin peut réaliser une visite du poste de travail chaque fois qu'il le juge nécessaire.

En outre le salarié remplit, seul dans la salle d'attente, un auto-questionnaire qui porte sur son vécu du travail et permet d'évaluer les facteurs psychosociaux de risque rencontrés sur le poste de travail.

L'enquête s'est déroulée sur le terrain de janvier 2009 à avril 2010. 2 400 médecins du travail, soit plus de 20 % des médecins du travail en exercice, ont tiré au sort, selon une méthode aléatoire, 53 940 salariés parmi ceux qu'ils voyaient en visite périodique, dont 47 983 (soit 89 %) ont répondu. Ces salariés sont représentatifs de près de 22 millions de salariés. En moyenne vingt-deux questionnaires ont été réalisés par médecin-enquêteur.

Le protocole de l'enquête SUMER 2010 est identique à celui des enquêtes de 1994 et 2003 afin de permettre les comparaisons dans le temps. Toutefois, pour l'édition de 2010, des efforts particuliers ont été consentis pour tenir compte des limites possibles liées à certaines caractéristiques de l'enquête, notamment celles susceptibles de découler du volontariat des médecins enquêteurs. Au final, l'enquête SUMER 2010 est entrée dans le cadre des grandes enquêtes statistiques reconnues par le conseil national de l'information statistique (Cnis) puisqu'un avis d'opportunité et le label de qualité statistique lui ont été accordés respectivement en 2007 et 2008.

Un champ plus large qu'en 2003

En 1994, l'enquête couvrait l'ensemble des salariés surveillés par la médecine du travail du régime général et de la mutualité sociale agricole. En 2003, le champ a été étendu aux hôpitaux publics, à EDF-GDF, La Poste, la SNCF et Air France. Les salariés de la RATP, les gens de mer et une grande partie des agents de la fonction publique d'État et des collectivités territoriales ont été intégrés à l'enquête SUMER 2010, l'exception majeure concernant l'Éducation nationale, dont le réseau de médecine de prévention ne dispose pas de la couverture suffisante (1).

L'auto-questionnaire a été proposé à tous les salariés enquêtés alors qu'il ne concernait qu'un salarié sur deux dans l'enquête de 2003 ; 97 % des salariés répondants l'ont rempli.

La pondération a été réalisée en plusieurs étapes : redressement en fonction des caractéristiques des médecins-enquêteurs, correction du biais induit par la corrélation entre la fréquence des visites et les fréquences des expositions, correction de la non-réponse totale et enfin calage sur marge des salariés. Pour cette dernière étape, les critères utilisés sont le sexe, la tranche d'âge, la nationalité, le type de temps de travail, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la taille de l'établissement. Les distributions de référence sont issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS), de l'enquête Emploi de l'Insee et de sources spécifiques pour certains secteurs professionnels (groupes EDF et GDF-Suez, SNCF, La Poste, Air France, les trois fonctions publiques et la mutualité sociale agricole).

Afin de mesurer l'évolution des expositions aux risques professionnels sur la plus longue période possible, cette première publication porte sur le champ des salariés couverts par l'enquête de 1994, soit sur les seuls salariés du secteur privé.

Une exposition aux risques, mais quand ?

Horaires, rythmes de travail, autonomie, relations avec le public, les collègues ou la hiérarchie, les questions relatives à l'organisation du travail font référence à la situation habituelle de travail.

En revanche, toutes les expositions à des pénibilités physiques, à des agents biologiques ou des produits chimiques sont recensées sur la dernière semaine travaillée, afin de cerner au plus près la réalité concrète du travail des salariés enquêtés. Cette méthode a comme effet de sous-évaluer les expositions liées à des activités ponctuelles ou irrégulières, qui ont moins de chances d'avoir eu lieu au cours de cette période que les activités régulières.

(1) Pour les deux catégories d'employés administratifs et d'employés de commerce et de service les résultats ici publiés diffèrent légèrement de ceux publiés en 2004 concernant les résultats de SUMER 1994 et 2003 [8], car certaines professions ont été transférées d'une catégorie à l'autre.

salariés, passant de 15 % en 1994 à 27 % en 2003, puis 30 % en 2010.

Alors que le morcellement du travail s'est fortement accru entre 1994 et 2003, la proportion de salariés déclarant devoir fréquemment interrompre une tâche pour en effectuer une autre non prévue régresse légèrement entre 2003 et 2010 : 56 % en 2010 après 58 % en 2003 et 46 % en 1994. Ces interruptions sont moins souvent considérées comme perturbantes en 2010 qu'en 2003. Après les importantes réorganisations du travail de la fin des années 1990, introduites notamment à l'occasion de la réduction du temps de travail, on assiste dans les années 2000 à une relative stabilisation des organisations.

Au total, la « demande psychologique », définie comme la charge mentale qu'engendre l'accomplissement des tâches, mesurée à partir du questionnaire de Karasek ([3] et encadré 2) tend à augmenter entre 2003 et 2010 pour toutes les catégories socioprofessionnelles (+2 % en moyenne pour le score de demande psychologique) (graphique 1). Cette hausse s'explique en partie par le recul du nombre de salariés confrontés à une faible demande psychologique, les exigences du travail s'accroissant pour des salariés jusqu'ici relativement épargnés. En outre, la crise économique de 2008-2009 ne semble pas avoir contribué à réduire la demande psychologique, comme le suggère une post-enquête SUMER (2) réalisée dans l'industrie automobile [5].

L'autonomie en recul pour les cadres et les professions intermédiaires

Le manque d'autonomie est un autre facteur psychosocial de risque au travail. Après s'être développées entre 1994 et 2003, les marges de manœuvre tendent plutôt à se stabiliser sur la dernière période. Ainsi, 36 % des salariés ne peuvent pas faire varier les délais fixés en 2010 contre 35 % en 2003 (tableau 2). Quand il se produit quelque chose d'anormal dans leur travail, 23 % des salariés font généralement appel à d'autres pour régler le problème en 2010, contre 21 % en 2003. En 1994, 17 % des salariés ne pouvaient

pas interrompre momentanément leur travail quand ils le souhaitaient. Ils sont encore 15 % à ne pas pouvoir le faire en 2010, après 16 % en 2003.

Au-delà de cette stabilité d'ensemble, les cadres et les professions intermédiaires connaissent un recul de leurs marges de manœuvre, au contraire des ouvriers qui progressent en autonomie. Ainsi la proportion des salariés qui règlent la plupart du temps personnellement les incidents augmente de 3 points pour les ouvriers entre 2003 et 2010 mais recule de 4 points pour les professions intermédiaires. De même, la « latitude décisionnelle » évaluée à partir du questionnaire de Karasek baisse globalement de 1 % entre 2003 et 2010, mais surtout pour les cadres et les professions intermédiaires (-3 %) alors qu'elle augmente légèrement pour les ouvriers (graphique 1). Ce constat rejoint les études de terrain sur le travail des cadres, montrant qu'il est de plus en plus soumis à des normes et des prescriptions strictes [6].

Bien que leurs marges de manœuvre ne se développent pas, les salariés sont moins nombreux en 2010 qu'en 2003 à déclarer qu'ils manquent de moyens pour effectuer correctement leur travail, qu'il s'agisse de moyens matériels (tableau 2), mais aussi d'informations claires et suffisantes, de collègues ou de formation. Cela conforte l'hypothèse que les organisations sont devenues plus stables. Il est aussi possible que les éventuelles restrictions portant sur les moyens soient mieux acceptées.

Plus de contact avec le public mais moins d'agressions

Les salariés du secteur privé travaillent de plus en plus souvent en contact direct avec le public, de vive voix ou par téléphone : 74 % en 2010, après 71 % en 2003 et 63 % en 1994 (tableau 2). Les employés sont toujours les plus exposés mais la progression est la plus marquée chez les ouvriers (+4 points entre 2003 et 2010). En revanche les salariés signalent un peu moins souvent en 2010 vivre en permanence ou régulièrement des situations de tension avec le public (8 % en 2010,

(2) Une post-enquête est une étude qualitative par entretiens semi-directifs auprès de personnes ayant participé à l'enquête SUMER. Elle est destinée à faciliter la compréhension et l'interprétation des résultats ainsi qu'à améliorer le questionnement.

Encadré 2

LE QUESTIONNAIRE DE KARASEK

Les facteurs psychosociaux de risque au travail sont ici décrits à partir d'un outil internationalement utilisé, le questionnaire de Karasek, du nom de son principal initiateur, un sociologue nord-américain [3].

Ce questionnaire évalue trois dimensions de l'environnement psychosocial au travail : la demande psychologique, la latitude décisionnelle et le soutien social.

Il comporte 26 questions : 9 pour la demande psychologique, 9 pour la latitude décisionnelle, 8 pour le soutien social. Les réponses proposées sont : « pas du tout d'accord », « pas d'accord », « d'accord », « tout à fait d'accord », ce qui permet de les coter de 1 à 4 et de calculer un score pour chacune des trois dimensions [4]. Est calculée ensuite la valeur de la médiane de chacun des scores, c'est-à-dire la valeur qui partage l'ensemble de la population enquêtée en deux parties égales : la moitié des salariés se situent au-dessus de ce score, et l'autre moitié au dessous [3].

Le *job strain* ou « tension au travail » est la combinaison d'une faible latitude et d'une forte demande ; il est associé à un risque plus élevé de troubles cardio-vasculaires, de troubles musculo-squelettiques et de troubles dépressifs.

Tableau 2 • Contraintes organisationnelles et relationnelles

En %

	Secteur d'activité				Catégories socioprofessionnelles						Ensemble des salariés
	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés administratifs	Employés de commerce et de service	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés#	
Subir au moins 3 contraintes de rythme de travail**											
1994.....	20,4	36,9	21,8	26,1	19,9	29,7	27,0	21,2	32,2	35,3	28,3
2003 (champ constant)*.....	19,2	46,4	31,8	30,7	26,6	35,9	31,2	24,2	43,2	40,0	34,4
2010 (champ constant)*.....	16,9	45,6	28,1	34,0	30,3	37,1	33,9	30,7	41,3	37,3	35,5
Avoir un rythme de travail imposé par : une demande extérieure obligeant à une réponse immédiate											
1994.....	21,4	36,0	29,1	61,0	64,9	60,3	60,8	67,5	34,0	20,5	49,8
2003 (champ constant)*.....	26,0	42,9	37,9	62,9	66,2	63,6	64,3	69,4	41,8	27,6	55,2
2010 (champ constant)*.....	25,7	49,0	42,6	61,6	68,2	64,5	66,1	64,1	45,8	30,6	56,8
des normes de production ou des délais à respecter en une journée au plus											
1994.....	30,8	50,8	36,9	32,5	25,6	36,4	29,7	21,0	52,1	50,7	37,6
2003 (champ constant)*.....	35,7	56,3	51,8	36,3	32,8	40,4	32,9	24,0	59,3	56,1	42,5
2010 (champ constant)*.....	34,0	53,9	43,5	37,5	35,4	38,6	34,3	28,4	55,5	52,6	41,2
une dépendance immédiate vis à vis des collègues											
1994.....	20,4	33,5	29,4	23,2	22,7	26,7	25,0	18,4	29,0	33,1	26,3
2003 (champ constant)*.....	22,5	36,6	32,4	24,3	27,4	27,5	25,2	20,7	31,7	33,2	27,9
2010 (champ constant)*.....	14,5	34,8	30,6	23,7	26,4	26,3	23,3	21,3	30,0	30,2	26,4
les contrôles ou surveillances permanents exercés par la hiérarchie											
1994.....	26,5	31,1	31,0	27,0	12,5	22,9	25,4	30,8	33,0	41,0	28,4
2003 (champ constant)*.....	16,5	29,8	25,0	23,8	11,5	21,6	21,9	27,3	32,1	36,2	25,2
2010 (champ constant)*.....	14,4	28,7	23,5	26,9	14,2	23,2	25,6	33,1	30,7	33,5	26,8
un contrôle ou un suivi informatisé											
1994.....	6,4	15,6	4,2	16,1	13,6	19,0	25,0	9,6	11,5	8,7	14,5
2003 (champ constant)*.....	8,9	33,2	8,9	27,2	25,9	33,3	36,5	16,3	26,6	19,9	26,9
2010 (champ constant)*.....	7,2	34,1	10,6	31,9	29,6	36,8	39,1	24,7	29,0	20,0	30,1
Devoir fréquemment interrompre une tâche pour en faire une autre non prévue											
1994.....	25,9	44,6	38,1	49,6	66,0	56,2	58,4	42,5	35,8	25,5	46,2
2003 (champ constant)*.....	44,4	56,7	48,5	60,6	75,5	67,9	70,2	52,3	45,6	39,3	58,4
2010 (champ constant)*.....	41,6	55,5	47,3	57,5	74,1	67,4	67,3	50,1	42,8	34,5	56,0
Parmi les salariés qui doivent fréquemment interrompre une tâche : cette interruption d'activité perturbe leur travail											
2003 (champ constant)*.....	40,2	53,4	47,3	50,1	54,6	53,2	52,9	41,6	50,2	43,1	50,6
2010 (champ constant)*.....	28,3	47,4	43,2	43,7	47,2	47,1	48,3	34,8	42,5	41,0	44,2
Ne pas pouvoir faire varier les délais fixés											
2003 (champ constant)*.....	26,3	41,0	34,2	33,7	26,8	29,3	35,5	33,6	42,9	45,3	35,4
2010 (champ constant)*.....	25,1	39,5	33,9	35,6	27,5	31,9	37,1	35,7	39,8	46,2	36,1
Faire généralement appel à d'autres quand il se produit quelque chose d'anormal											
2003 (champ constant)*.....	23,2	23,0	25,3	20,4	7,1	11,8	21,9	29,2	24,8	41,4	21,5
2010 (champ constant)*.....	20,0	22,2	26,4	23,2	8,9	14,9	22,3	32,2	24,8	40,0	23,2
Pour effectuer correctement le travail, ne PAS avoir en général des moyens matériels adaptés et suffisants											
2003 (champ constant)*.....	13,4	23,0	14,5	18,4	13,8	19,4	14,4	20,7	21,7	22,9	19,1
2010 (champ constant)*.....	8,1	19,4	9,8	14,7	10,4	14,9	11,2	17,0	17,7	17,6	15,1
Être en contact direct (de vive voix ou par téléphone) avec le public											
1994.....	32,6	37,9	45,5	79,1	85,0	79,8	82,9	85,9	39,1	19,6	63,2
2003 (champ constant)*.....	54,4	40,4	67,7	83,1	77,3	82,0	88,5	92,4	52,0	34,9	70,9
2010 (champ constant)*.....	50,5	46,5	68,2	82,8	78,1	84,4	90,6	92,6	56,5	38,6	73,7
Vivre en permanence ou régulièrement des situations de tension dans les rapports avec le public											
2003 (champ constant)*.....	4,8	4,8	5,5	12,7	14,4	13,2	13,2	13,4	4,5	1,9	10,0
2010 (champ constant)*.....	1,3	3,1	4,1	10,0	9,2	10,7	11,1	11,3	3,4	1,9	7,9

Source : DGT-Dares, enquêtes SUMER 1994, 2003 et 2010.

* Il s'agit des résultats des enquêtes SUMER 2003 et SUMER 2010 portant sur le même champ que l'enquête SUMER 1994.

Par convention, les ouvriers agricoles sont classés dans cette catégorie.

** Parmi lesquelles : le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce et/ou la cadence automatique d'une machine, d'autres contraintes techniques, la dépendance immédiate vis-à-vis du travail d'un ou plusieurs collègues, des normes de production ou des délais à respecter en une journée au plus, une demande extérieure obligeant à une réponse immédiate, les contrôles ou surveillances permanents exercés par la hiérarchie, un contrôle ou un suivi informatisé.

Champ : ensemble des salariés du champ 1994 (hors fonction publique) ; France métropolitaine.

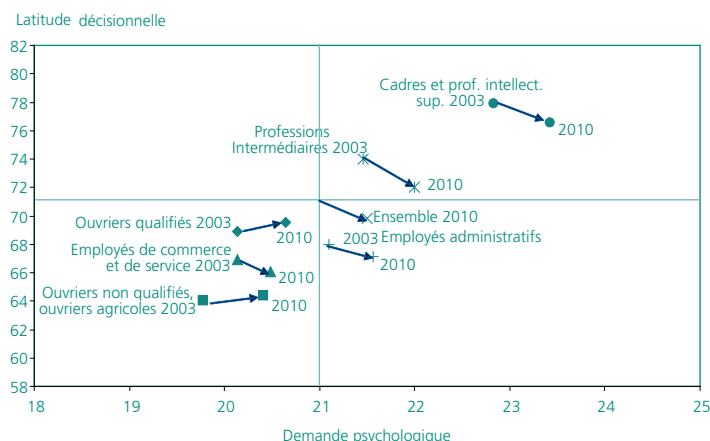
contre 10 % en 2003), ou subir des agressions de la part de ce public.

Davantage de « tension au travail »

L'augmentation, même modérée, de la demande psychologique et la diminution, même contrastée, de la latitude décisionnelle, se traduisent par un net accroissement de la proportion de salariés en situation de *job strain* (la « tension au travail » au sens de Karasek, encadré 2). Ainsi, en prenant comme référence les valeurs médianes de la demande psychologique et de la latitude décisionnelle enregistrées en 2003, la proportion de salariés en situation de tension au travail, c'est-à-dire confrontés à la fois à une forte demande et une faible latitude (quadrant Sud-Est du graphique 1), a augmenté. Entre 2003 et 2010, toutes les catégories socioprofessionnelles connaissent un accroissement de la demande psychologique, le plus souvent associé à une baisse de la latitude décisionnelle, qui les conduit à se rapprocher, en valeur médiane, du quadrant du *job-strain*, défini à partir des valeurs de 2003 (3) (graphique 1).

Les indicateurs reflétant le soutien social au travail apporté par les collègues et les supérieurs varient peu : la grande majorité des salariés estiment que « les collègues avec qui [ils] travaille[nt] sont amicaux » (respectivement 90 % en 2003 et 88 % en 2010) ou que « [leur] supérieur [les] aide à mener [leur] tâche à bien » (75 % en 2003 et 77 % en 2010).

Graphique 1 • Scores de Karasek pour la demande psychologique et la latitude décisionnelle



Lecture : le graphique est structuré par deux axes représentant les valeurs médianes en 2003 de la demande psychologique d'une part, de la latitude décisionnelle d'autre part ; ainsi pour l'ensemble des salariés le score médian de latitude décisionnelle a diminué et celui de la demande psychologique a augmenté entre 2003 et 2010.

Champ : ensemble des salariés du champ 1994 (hors fonction publique) ; France métropolitaine.

En décalage avec cette stabilité du soutien social, une proportion croissante de salariés déclare subir des comportements hostiles ou ressentis comme tels sur leur lieu de travail au moment de l'enquête (16 % en 2003, 22 % en 2010). L'augmentation concerne particulièrement les « comportements méprisants » (+5 points), et dans une moindre mesure les situations de « déni de reconnaissance du travail » (+3 points) et les « atteintes dégradantes » (+1 point) (tableau 3). De prochaines enquêtes explorant une palette plus large de facteurs psychosociaux de risque devraient pouvoir expliquer cet apparent paradoxe.

Davantage de salariés exposés au bruit dans un contexte de meilleur repérage des expositions

Au cours des quinze dernières années, la proportion de salariés exposés à des bruits supérieurs à



Source : DGT-Dares, enquêtes SUMER 1994, 2003 et 2010.

(3) Le « *job strain* » est défini comme une situation où la demande psychologique est supérieure à la médiane et la latitude décisionnelle inférieure à la médiane [4]. Les valeurs prises pour référence ici sont celles de 2003.

Tableau 3 • Comportements hostiles *

	Secteur d'activité				Catégories socioprofessionnelles						Ensemble des salariés
	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés administratifs	Employés de commerce et de service	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés#	
Vivre au travail au moins un comportement hostile actuellement											
2003 (champ constant)**	15,0	17,0	12,1	16,5	15,4	16,3	17,0	17,3	14,8	18,0	16,3
2010 (champ constant)**	13,8	24,1	17,2	21,8	19,7	21,9	21,3	23,7	20,8	22,8	21,7
Comportements méprisants au travail											
2003 (champ constant)**	10,5	11,3	6,8	10,8	9,7	10,4	11,6	11,8	9,6	11,7	10,6
2010 (champ constant)**	9,9	17,6	10,9	15,5	13,5	15,9	15,5	16,5	14,9	16,2	15,4
Déni de reconnaissance du travail											
2003 (champ constant)**	8,6	10,2	8,0	10,4	9,8	10,5	10,3	10,7	9,1	11,1	10,2
2010 (champ constant)**	8,2	14,4	11,0	13,2	12,1	13,2	12,8	14,7	12,8	13,2	13,2
Atteintes dégradantes au travail											
2003 (champ constant)**	2,9	1,5	1,7	1,9	0,9	1,5	2,4	2,6	1,5	2,9	1,9
2010 (champ constant)**	2,3	3,0	3,2	2,8	1,3	2,1	2,3	4,0	3,1	4,3	2,8

* Pour la définition exacte de ces indicateurs, voir [9]. Ainsi, les « atteintes dégradantes » recourent les situations suivantes : dans le travail, de façon systématique, quelqu'un « laisse entendre que vous êtes mentalement dérangé(e) », « vous dit des choses obscènes ou dégradantes », « vous fait des propositions à caractère sexuel de façon insistante ».

** Il s'agit des résultats des enquêtes SUMER 2003 et SUMER 2010 portant sur le même champ que l'enquête SUMER 1994.

Par convention, les ouvriers agricoles sont classés dans cette catégorie.

Champ : ensemble des salariés du champ 1994 (hors fonction publique) ; France métropolitaine.

Source : DGT-Dares, enquêtes SUMER 1994, 2003 et 2010.

Tableau 4 • Risques physiques

En %

	Secteur d'activité				Catégories socioprofessionnelles						Ensemble des salariés
	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés administratifs	Employés de commerce et de service	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés#	
Bruit de niveau d'exposition sonore supérieur à 85 db(A)											
1994.....	34,7	26,0	28,2	3,5	2,7	8,1	0,4	1,0	28,8	27,4	13,0
2003 (champ constant)*.....	41,9	34,7	53,7	7,2	4,7	12,6	1,0	3,7	41,6	35,8	18,2
2010 (champ constant)*.....	38,2	39,3	57,7	8,7	5,5	13,1	1,7	3,8	46,8	39,7	19,5
Travail sur écran 20 heures ou plus par semaine											
1994.....	1,7	10,0	4,4	14,5	18,3	14,8	40,5	2,6	1,8	0,5	11,9
2003 (champ constant)*.....	5,2	19,4	8,0	25,2	43,7	29,9	54,5	6,6	3,3	1,9	22,1
2010 (champ constant)*.....	3,2	20,9	10,0	25,2	46,1	32,3	52,7	7,7	4,1	1,6	22,6
Au moins une contrainte physique intense**											
1994.....	57,5	49,3	66,2	40,4	11,6	29,7	15,8	62,5	67,1	72,2	45,7
2003 (champ constant)*.....	64,2	45,8	64,8	34,9	8,5	25,1	10,7	60,5	63,7	70,9	40,4
2010 (champ constant)*.....	54,0	42,4	62,6	35,8	10,2	23,4	15,7	56,7	60,1	68,2	39,8
Manutention manuelle de charges (déf. eur.***) 20 heures ou plus par semaine											
1994.....	3,7	8,1	10,4	6,4	0,6	2,7	0,5	8,3	11,0	16,4	7,0
2003 (champ constant)*.....	9,5	8,6	13,5	5,4	0,3	2,2	0,6	8,9	12,0	18,3	6,9
2010 (champ constant)*.....	5,8	7,7	11,9	5,4	0,4	1,7	0,5	8,7	11,3	15,8	6,4
Position debout ou piétinement 20 heures ou plus par semaine											
1994.....	24,0	33,9	35,0	25,4	6,5	19,1	2,3	46,9	40,6	44,8	28,4
2003 (champ constant)*.....	29,5	33,2	39,0	22,8	3,5	16,3	2,5	45,1	43,1	46,8	26,8
2010 (champ constant)*.....	21,8	29,0	38,2	20,9	2,6	12,9	2,6	39,4	38,3	43,3	24,0
Autres contraintes posturales (position à genou, maintien de bras en l'air, posture accroupie, en torsion, etc.) 2 heures ou plus par semaine											
1994.....	42,6	18,5	52,2	18,6	5,1	13,4	8,6	25,4	37,7	35,3	22,5
2003 (champ constant)*.....	45,5	19,0	52,0	17,0	4,3	11,7	5,6	26,6	35,8	38,2	20,8
2010 (champ constant)*.....	36,8	18,6	49,3	17,8	3,5	9,7	4,4	29,0	36,4	39,9	21,0
Conduite professionnelle sur la voie publique											
1994.....	27,8	14,4	37,9	24,2	38,4	33,8	7,2	9,6	32,7	10,2	22,9
2003 (champ constant)*.....	35,9	14,7	53,3	27,4	37,2	32,9	9,8	12,5	36,5	16,2	26,5
2010 (champ constant)*.....	36,6	16,8	54,5	25,5	32,5	30,8	11,9	14,2	40,8	18,2	26,4

* Il s'agit des résultats des enquêtes SUMER 2003 et SUMER 2010 portant sur le même champ que l'enquête SUMER 1994.

Par convention, les ouvriers agricoles sont classés dans cette catégorie.

** position debout ou piétinement 20 h ou plus par semaine, manutention manuelle de charges 20 h ou plus par semaine, gestes répétitifs 10 h ou plus par semaine, vibrations transmises aux membres supérieurs 10 h ou plus par semaine, contraintes posturales 2 h ou plus par semaine (à genou, bras en l'air, accroupi ou en torsion).

*** définition européenne se référant à la directive 90/269/CEE du 29 mai 1990, section 1, article 2.

Champ : ensemble des salariés du champ 1994 (hors fonction publique) ; France métropolitaine.

85 dB(A), toutes durées d'exposition confondues, s'est accrue, passant de 13 % en 1994 à 18 % en 2003 puis 20 % en 2010 (tableau 4). Cette hausse concerne l'ensemble des catégories professionnelles mais est particulièrement marquée pour les ouvriers. Il est possible que cette évolution provienne en partie d'un meilleur repérage du bruit grâce à des campagnes de mesurage. En 2006, l'abaissement du seuil réglementaire à 80 dB(A) - seuil au-dessus duquel les salariés doivent faire l'objet d'une surveillance renforcée - a pu accroître le nombre de salariés plus particulièrement suivis par les médecins du travail du fait de leur exposition au bruit.

La proportion de salariés lourdement exposés au bruit (supérieur à 85 dB pendant 20 heures ou plus par semaine) est restée stable autour de 6 % depuis 1994 mais la part des salariés lourdement exposés au bruit et ne disposant pas d'une protection auditive s'est réduite, passant de 2 % en 1994 à 1 % en 2010.

Ralentissement de la diffusion du travail sur écran

Le travail sur écran s'est largement diffusé entre 1994 et 2003, passant de 36 % à 51 % des salariés, pour se stabiliser ensuite (52 % en 2010). Il a cependant continué d'augmenter pour les professions intermédiaires et pour les employés de commerce et de service. Rester 20 heures ou plus par semaine devant un écran concernait 12 % des salariés en 1994 mais 22 % en 2003 et 23 % en 2010, cette proportion étant bien plus forte pour les cadres et les employés administratifs (tableau 4).

Stabilisation des contraintes physiques après un recul marqué

En 2010, 40 % des salariés étaient soumis à au moins une contrainte physique intense (4) dans leur travail lors de la dernière semaine travaillée.

Source : DGT-Dares, enquêtes SUMER 1994, 2003 et 2010.

(4) Les contraintes physiques ici qualifiées d'intenses sont les suivantes : position debout ou piétinement 20 h ou plus par semaine, manutention manuelle de charges 20 h ou plus par semaine, gestes répétitifs 10 h ou plus par semaine, vibrations transmises aux membres supérieurs 10 h ou plus par semaine, contraintes posturales 2 h ou plus par semaine (à genou, bras en l'air, accroupi ou en torsion).

Tableau 5 • Risques chimiques

En %

	Secteur d'activité				Catégories socioprofessionnelles						Ensemble des salariés
	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés administratifs	Employés de commerce et de service	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés#	
Être exposé à au moins un produit chimique											
1994.....	48,9	43,6	55,8	25,4	8,9	27,6	3,0	38,7	56,1	51,8	33,8
2003 (champ constant)*.....	55,9	50,7	66,5	27,9	8,4	27,6	3,6	43,1	65,5	62,8	37,0
2010 (champ constant)*.....	42,8	46,2	61,5	26,2	6,0	20,9	3,7	41,6	60,7	59,3	33,5
Être exposé à au moins un produit chimique 10 heures ou plus par semaine											
1994.....	11,6	21,3	26,2	7,0	2,0	7,1	0,3	10,5	24,3	23,8	12,5
2003 (champ constant)*.....	25,0	23,0	31,7	6,9	1,3	6,4	0,6	10,3	28,3	27,7	13,1
2010 (champ constant)*.....	9,2	19,4	25,6	5,3	0,8	3,8	0,8	6,4	23,6	21,6	9,9
Être exposé à au moins un solvant											
1994.....	5,9	20,5	14,9	9,1	4,1	13,1	0,9	8,1	23,1	16,8	12,4
2003 (champ constant)*.....	4,9	24,2	20,0	10,1	4,2	13,4	1,1	10,8	26,2	22,7	14,2
2010 (champ constant)*.....	4,1	20,9	18,5	9,7	2,6	10,2	1,4	11,5	24,9	20,1	12,6
Être exposé à au moins 3 produits chimiques											
1994.....	20,6	16,6	17,1	10,2	3,9	12,8	0,6	13,5	22,1	17,6	13,0
2003 (champ constant)*.....	29,6	22,2	30,0	11,7	4,0	13,5	0,8	13,8	30,8	25,8	16,0
2010 (champ constant)*.....	20,0	21,6	30,1	10,3	2,7	9,4	1,1	12,4	31,8	23,4	14,4

* Il s'agit des résultats des enquêtes SUMER 2003 et SUMER 2010 portant sur le même champ que l'enquête SUMER 1994.

Par convention, les ouvriers agricoles sont classés dans cette catégorie.

Champ : ensemble des salariés du champ 1994 (hors fonction publique) ; France métropolitaine.

Source : DGT-Dares, enquêtes SUMER 1994, 2003 et 2010.

Cette proportion est équivalente à celle observée en 2003 mais nettement inférieure à celle de 1994 (46 %). Ce type de contrainte entraîne une sollicitation soutenue des muscles et des articulations, qui figure parmi les causes de troubles musculo-squelettiques (TMS). Sur la dernière période, l'exposition aux contraintes physiques intenses a reculé pour les employés de commerce et de service et les ouvriers, qui sont les plus exposés, mais a progressé pour les employés administratifs et, dans une moindre mesure pour les cadres (tableau 4).

6 % des salariés réalisent de la manutention manuelle de charges 20 heures ou plus par semaine, c'est un peu moins qu'en 1994 et 2003 (7 %). Les ouvriers non qualifiés sont les plus exposés (16 % en 1994, 18 % en 2003 et à nouveau 16 % en 2010).

Rester debout ou piétiner 20 heures ou plus par semaine dans son travail concerne 24 % des salariés en 2010 contre 28 % en 1994 et 27 % en 2003. La proportion de salariés exposés aux autres contraintes posturales (position à genou, accroupi, en torsion, maintien du bras en l'air..., 2 heures ou plus par semaine) est stable entre 2003 et 2010 après avoir diminué légèrement entre 1994 et 2003 (23 % en 1994 ; 21 % en 2003 et 2010), sauf chez les employés de commerce et de service et les ouvriers non qualifiés, pour lesquels ces contraintes s'aggravent quelque peu.

26 % des salariés sont exposés à la conduite professionnelle sur voie publique en 2010, une proportion stable depuis 2003 après une hausse de 4 points entre 1994 et 2003. La conduite pendant le travail recule pour les cadres et les professions intermédiaires mais progresse chez les employés

de commerce et de service et les ouvriers. Sa progression avait été particulièrement marquée dans le secteur de la construction entre 1994 et 2003.

Agents chimiques : une baisse des expositions depuis 2003

En 2010, un tiers des salariés du secteur privé ont été exposés à au moins un produit chimique lors de la dernière semaine travaillée précédant l'enquête (tableau 5). Cette proportion a diminué de plus de 3 points entre 2003 et 2010, revenant globalement au niveau de 1994 (encadré 3). Cependant, pour les professions les plus exposées (employés de commerce et de service, ouvriers), l'exposition à un produit chimique reste plus élevée en 2010 qu'en 1994. L'exposition mesurée ici est définie dans une acception large, puisqu'elle englobe toutes les durées d'exposition et tous les types de produits chimiques dont les effets pathogènes peuvent être de nature, de gravité et de délai d'apparition très différents (action immédiate de type brûlure ou irritation, réactions allergiques, effets différés comme les cancérigènes, etc.). La décade des expositions aux produits chimiques sur la période récente s'inscrit dans un contexte de renforcement de la réglementation (décret « CMR » du 1^{er} février 2001, décret « agents chimiques » du 23 décembre 2003), des incitations (Plan Santé-Travail 2005-2009) et de la jurisprudence (arrêt « amiante » de la Cour de cassation du 28 février 2002) qui a pu améliorer la prise de conscience des risques et inciter à développer la prévention.

L'évolution est différente selon les types de produits. L'utilisation des tensio-actifs (principes actifs des détergents, des savons et des sham-

Tableau 6 • Agents biologiques

En %

	Secteur d'activité				Catégories socioprofessionnelles						Ensemble des salariés
	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés administratifs	Employés de commerce et de service	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés#	
Être exposé à des agents biologiques											
1994.....	33,7	4,3	1,8	12,0	4,5	13,3	3,1	20,0	5,5	14,0	10,2
2003 (champ constant)*.....	33,2	7,6	6,0	13,9	4,8	12,9	4,7	25,8	9,2	16,4	12,2
2010 (champ constant)*.....	35,7	9,5	7,0	21,9	6,4	16,7	8,0	41,7	13,9	20,8	18,4
Travail au contact d'un réservoir humain**											
1994.....	1,3	0,8	0,2	8,3	2,3	9,5	2,5	15,4	0,8	1,2	5,3
2003 (champ constant)*.....	0,1	0,6	0,5	9,2	2,6	8,7	4,0	20,3	0,8	1,9	6,3
2010 (champ constant)*.....	0,0	1,1	0,7	14,3	4,1	12,7	6,6	31,7	1,9	1,8	10,3
Possibilité de contamination respiratoire											
2003 (champ constant)*.....	0,1	0,2	0,3	4,4	1,1	4,6	2,1	9,1	0,3	0,5	3,0
2010 (champ constant)*.....	0,0	0,6	0,3	9,1	2,6	9,0	4,7	19,3	1,0	0,4	6,5
Travail au contact d'un réservoir animal***											
1994.....	23,5	0,4	0,1	0,8	1,3	1,7	0,3	1,3	0,7	6,0	1,8
2003 (champ constant)*.....	29,6	1,7	1,5	1,7	0,9	1,8	0,3	1,9	2,5	6,3	2,2
2010 (champ constant)*.....	30,4	1,7	2,1	2,1	0,8	1,8	0,6	2,6	2,9	6,8	2,5

* Il s'agit des résultats des enquêtes SUMER 2003 et SUMER 2010 portant sur le même champ que l'enquête SUMER 1994.

Par convention, les ouvriers agricoles sont classés dans cette catégorie.

** entraînant des risques d'expositions à des agents biologiques émanant d'autres personnes.

*** entraînant des risques d'expositions aux agents biologiques émanant d'animaux.

Champ : ensemble des salariés du champ 1994 (hors fonction publique) ; France métropolitaine.

Source : DGT-Dares, enquêtes SUMER 1994, 2003 et 2010.

poings) s'accroît légèrement, passant de 6 % de salariés exposés en 1994 à 8 % en 2010. L'exposition aux solvants passe de 12 % à 14 % entre 1994 et 2003 avant de revenir à 13 % en 2010.

En 2010, 14 % des salariés du secteur privé ont été exposés à au moins trois produits chimiques lors de la dernière semaine travaillée précédant l'enquête, soit 2 points de moins qu'en 2003 (16 %) mais un peu plus qu'en 1994 (tableau 5). Les ouvriers sont les plus concernés par cette multi-exposition : 32 % des ouvriers qualifiés et 23 % des ouvriers non qualifiés ont été exposés à au moins trois produits chimiques, un pourcentage en légère hausse par rapport à 2003 pour les ouvriers qualifiés. *A contrario*, les cadres et professions intermédiaires ont moins connu de multi-exposition. Il est possible que nombre de cadres et de professions intermédiaires interviennent moins directement dans les processus de production que par le passé, déléguant l'encadrement de proximité à des ouvriers qualifiés [7].

Forte progression des expositions aux agents biologiques, dans un contexte de pandémie grippale en 2009

En 2010, 18 % des salariés du secteur privé déclarent avoir été exposés à des agents biologiques lors de la dernière semaine travaillée précédant l'enquête, contre 12 % en 2003 et 10 % en 1994 (tableau 6). Cette progression concerne particulièrement les employés de commerce et de service, dont le taux d'exposition passe de 20 % en 1994 à 26 % en 2003 et 42 % en 2010. La progression est assez forte aussi dans le cas des ouvriers qualifiés et non qualifiés (6 % en 1994,

9 % en 2003 et 14 % en 2010 pour les premiers ; 14 % en 1994, 16 % en 2003 et 21 % en 2010, pour les seconds).

Ce sont surtout les expositions à des agents biologiques émanant d'autres personnes (« réservoir humain ») qui progressent. Elles concernent 5 % des salariés en 1994, 6 % en 2003 et 10 % en 2010. Cette hausse concerne en particulier les possibilités de contamination respiratoire : 3 % des salariés étaient concernés en 2003, 7 % en 2010, avec une hausse particulièrement forte pour les employés de commerce et de service (de 9 % à 19 %). Ces évolutions s'expliquent sans doute, pour une large part, par une plus grande sensibilité des salariés et des médecins du travail aux risques de pandémie grippale, notamment pour les professions les plus exposées au contact avec le public (5).

En revanche les expositions aux agents biologiques émanant d'animaux (« réservoir animal ») sont restées stables sur la période, aux alentours de 2 %.

Concernant les autres conditions d'exposition, 2 % des salariés en 2010 effectuent des activités de traitement des déchets, station d'épuration, égouts et fosses septiques, contre 1 % en 1994 et 2003.

(5) Dans l'enquête SUMER, le taux d'exposition aux agents biologiques a fluctué pendant la période de collecte. Ainsi, la part des salariés exposés à un agent biologique émanant du réservoir humain est passée de 9 % au premier trimestre 2009 à 11 % au dernier trimestre, pic de la pandémie grippale A(H₁N₁).

Bernard ARNAUDO, Martine LÉONARD, Nicolas SANDRET
(médecins inspecteurs du travail, Direccte)
Marine CAVET, Thomas COUTROT, Raphaëlle RIVALIN
(Dares).

- [1] Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail (2011), *Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser*. www.college-risquespsychosociaux-travail.fr/rapport-final_fr,8,59.cfm
- [2] Gollac M., Volkoff S. (2007), *Les conditions de travail aujourd'hui*, coll. Repères, La Découverte.
- [3] Karasek R.A. (1979), « Job demands, job decision latitude, and mental strain : implications for job redesign », *Administrative Science Quarterly* 24, pp. 285-308.
- [4] Guignon N., Sandret N., Niedhammer I. (2008), « Les facteurs psychosociaux au travail », *Premières Synthèses* n° 22.1, Dares, mai.
- [5] Gorgeu A., Mathieu R. (2011), « La récession dans la filière automobile : quel impact sur les conditions de travail objectives et ressenties des ouvriers ? », *Rapport de recherche pour la Dares*, CRESPPA.
- [6] Bouffartigue P., Gadéa C., Pochic S. (dir.) (2011), *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement ?* coll. « Recherches », Armand Colin.
- [7] Wolff L. (2004), « Qu'est-ce qu'encadrer veut dire ? Cadres, managers et personnel d'encadrement », *Cahiers du Gdr Cadres* n° 7 vol.2. http://gdr-cadres.cnrs.fr/pdf/lj7_wolff.pdf
- [8] Arnaudo B., Magaud-Camus I., Sandret N., Coutrot T., Flourey M.-C., Guignon N., Hamon-Cholet S., Waltisperger D. (2004), « L'exposition aux risques et aux pénibilités du travail de 1994 à 2003. Premiers résultats de l'enquête SUMER 2003 », *Premières Synthèses* n° 52-1, Dares, décembre.
- [9] Bué J., Sandret N. (2008), « Un salarié sur six estime être l'objet de comportements hostiles dans le cadre de son travail », *Premières Synthèses* n° 22.2, mai.

Encadré 3

COMMENT INTERPRÉTER LES ÉVOLUTIONS DES EXPOSITIONS AUX RISQUES PROFESSIONNELS SUR LONGUE PÉRIODE ?

La méthodologie de l'enquête SUMER s'appuie sur les déclarations des salariés et l'expertise des médecins du travail qui réalisent l'enquête. Une méthodologie alternative de mesure directe des expositions serait trop complexe (étant donné la très grande variété des situations de travail), trop coûteuse (au vu du grand nombre d'expositions évaluées), voire impossible (pour les contraintes psychosociales, qui relèvent par nature du vécu subjectif du travail). Le fait que l'estimation des expositions soit réalisée par les médecins selon une méthodologie identique à chaque enquête permet en principe de comparer les résultats d'une enquête à l'autre.

Cependant, des modifications des pratiques ou des perceptions des salariés et/ou des médecins-enquêteurs peuvent affecter les niveaux d'exposition estimés et donc les évolutions. Ainsi des campagnes de sensibilisation aux risques de pandémie, ou un renforcement des opérations de mesurage direct du bruit sur les lieux de travail, peuvent avoir contribué aux évolutions ici présentées.

Enfin, des améliorations apportées au questionnaire peuvent également influencer les évolutions décrites : ainsi la liste des produits chimiques susceptibles d'être présents au poste de travail du salarié, ou susceptibles d'être qualifiés de cancérogènes, est enrichie par les concepteurs de l'enquête en fonction des politiques d'innovation ou de substitution menées par les entreprises, ainsi que de l'évolution des connaissances. Cette liste a par ailleurs été améliorée, tant dans son contenu que dans sa présentation, entre 1994 et 2003. En particulier, on a introduit en 2003 l'item « gaz d'échappement diesel » (un agent cancérogène qui concernait 4 % des salariés en 2003), dont certains composants étaient présents dans la liste de 1994 mais de façon isolée et peu repérable. Dans le même temps ont été supprimées la rubrique « autres agents chimiques toxiques » (qui concernait en 1994 3,8 % des salariés), ainsi que la rubrique « autres agents allergisants » (2,6 %). D'autres modifications moins importantes sont également intervenues.

Au total, avec la liste évolutive de produits retenue, l'exposition à un produit chimique baisse de 0,3 point entre 1994 et 2010 alors qu'à liste de produits constante, c'est-à-dire en se limitant aux produits précisément repérés dès 1994, elle s'accroîtrait de 0,5 point sur la même période.